

ENVOI POUR ELECTIONS ET VOTATIONS

DISTRIBUTION FIABLE DU MATERIEL DE VOTE

Avec la prestation «Envoi pour élections et votations», la Poste propose une offre qui prend en compte les particularités de la distribution du matériel de vote.

Offre de prestations

Conditions

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'utilisation de l'offre de prestations:

- Utilisation de l'enveloppe de transmission aller-retour certifiée
- Impression du code Data Matrix sur la carte de légitimation.
- Affranchissement PP

Vous trouverez de plus amples informations sur les critères mentionnés dans les chapitres suivants de ce factsheet.

Elections et votations fédérales

Vous pouvez remettre le matériel de vote n'importe quel jour ouvrable de la semaine calendaire précédant le délai de distribution légal (semaine de dépôt).

La Poste se charge de sa distribution fiable au cours de la semaine calendaire suivante (semaine de distribution). Le respect du délai légal est assuré.

Vous pouvez déposer les «envois pour élections et votations» non triés destinés à un centre courrier ou un centre logistique au guichet des clients commerciaux jusqu'à deux semaines avant la semaine de distribution. Dans ce cas, le stockage est gratuit.

	Semaine de dépôt							Semaine de livraison						
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Dépôt des envois le lundi														
Dépôt des envois le mardi														
Dépôt des envois le mercredi														
Dépôt des envois le jeudi														
Dépôt des envois le vendredi														

- Dépôt du matériel de vote
- Distribution du matériel de vote

Elections et votations cantonales et communales ou élections partielles

Vous pouvez également utiliser la prestation «Envoi pour élections et votations» pour les élections et votations cantonales et communales ou pour les élections partielles. Par conséquent, il est possible de s'en servir pour envoyer le matériel de vote dans le cadre de presque toutes les élections. Seule exception: envoi à l'étranger.

Pour l'envoi de documents lors d'élections et de votations cantonales et communales ou d'élections partielles, les durées d'acheminement des envois en nombre du courrier B s'appliquent. Lors d'élections partielles, tenez compte des délais en vigueur dans

votre canton pour l'arrivée des envois pour élections et votations chez les électeurs. Vérifiez le jour de livraison au moyen des durées d'acheminement des envois en nombre du courrier B, afin qu'une distribution ponctuelle soit assurée.

Dépôt	Distribution
Lundi	Au plus tard le mardi de la semaine suivante
Mardi	Au plus tard le mercredi de la semaine suivante
Mercredi	Au plus tard le jeudi de la semaine suivante
Jeudi	Au plus tard le vendredi de la semaine suivante
Vendredi	Au plus tard le lundi en huit
Samedi	Au plus tard le lundi en huit

Réexpédition

S'il existe pour un destinataire une demande de réexpédition à une adresse inconnue des autorités électorales (réexpédition temporaire p. ex. en cas d'absence pour vacances, réexpédition définitive après un déménagement), la Poste distribue le matériel de vote à l'adresse indiquée sur la demande de réexpédition.

Actualisez systématiquement votre base de données d'adresses pour éviter les réexpéditions injustifiées – par exemple lors d'un déménagement hors de la circonscription électorale. Vous trouverez de plus amples informations concernant la gestion des adresses sur www.poste.ch/gestion-adresses.

Réexpédition à une case postale

Si le destinataire dispose d'une case postale et si cette mention manque dans l'adresse, les données manquantes seront automatiquement imprimées sur l'enveloppe. Ceci est nécessaire pour que la Poste puisse respecter l'offre de prestations et les délais de distribution légaux.

Réglementation pour les jours fériés

- Le vendredi de la semaine de dépôt est un jour férié: déposez vos envois le jeudi au plus tard.
- Le vendredi de la semaine de distribution est un jour férié: la Poste distribue les envois au plus tard le samedi.

Format	Epaisseur	Poids	Prix de base	Supplément de poids
jusqu'au format B5 (250 × 176 mm)	jusqu'à 20 mm	1–100 g	CHF 0.53	CHF 0.01 par 20 g
		101–250 g	CHF 0.78	à partir de 100 g CHF 0.01 par 20 g
		251–500 g	CHF 1.16	à partir de 260 g CHF 0.01 par 20 g
		501–1000 g	CHF 1.45	à partir de 500 g CHF 0.01 par 10 g

Prix par envoi, TVA incluse

Indemnisation

Indemnités de tri

Vous pouvez décider de déposer vos envois préalablement triés ou non triés. Un tri préalable est indemnisé 15 centimes par envoi par la Poste. Vous ne pouvez bénéficier d'une indemnité de tri que pour les envois de plus de 100 g, à partir d'une remise minimum de 3000 envois par dépôt et par jour, et d'un niveau de tri circonscription de distribution (avec utilisation des fichiers de tri les plus récents).

- Les envois prétriés peuvent être déposés dans douze sites dans toute la Suisse (Genève, Eclépens, Sion,

Prix

Les coûts d'expédition pour la prestation «Envoi pour élections et votations» sont ceux des envois en nombre du courrier B. Les adaptations des prix des envois en nombre du courrier B s'appliquent automatiquement aux «Envois pour élections et votations». Aucune quantité minimale par dépôt n'est exigée pour la prestation «Envoi pour élections et votations».

Le format d'un «envoi pour élections et votations» est limité au format B5 au maximum (enveloppe certifiée).

Supplément pour envois spéciaux

Si l'enveloppe de transmission aller-retour ou la carte de légitimation ne correspond pas aux spécifications et aux normes de présentation de la Poste, la prestation «Envoi pour élections et votations» ne peut pas être utilisée et le supplément pour envois spéciaux est facturé. Celui-ci s'élève actuellement à CHF 0.15 par envoi.

- Givisiez, Ostermundigen, Bâle, Härkingen, Kriens, Zurich-Mülligen, Gossau SG, Cadenazzo, Coire).
- Déposez les envois prétriés enliassés et empilés dans des conteneurs collectifs ou sur palettes. Aucune autre forme de dépôt des envois n'est possible.
- Vous pouvez déposer les envois prétriés au plus tôt au cours de la semaine précédant la semaine de distribution dans un des douze guichets des clients commerciaux définis.
- Les envois prétriés que vous déposez dans un office de poste seront traités par la Poste comme des envois non triés. Dans ce cas, aucune indemnité de tri ne peut être réclamée.

Indemnités de site

Les critères généralement applicables en matière de point de dépôt, de contenant et de quantité minimale (10 000 envois par dépôt et par jour) pour l'attribution d'indemnités de site s'appliquent également à la prestation «Envoi pour élections et votations»

Centre courrier	Centre logistique Lettres	Offices de distribution Givisiez, Sion, Coire
-1.5 c.	-1 c.	-1 c.



Vous trouverez de plus amples informations sous www.poste.ch/prestations-prealables.

Affranchissement

Déposez toujours vos «envois pour élections et votations» avec une marque d'affranchissement PP et un bordereau de dépôt/bulletin de livraison établi en ligne. Vous pouvez également transmettre vos données d'envoi sous forme électronique via DataTransfer. Nous vous adresserons une facture pour le règlement des frais de vos «envois pour élections et votations». Le paiement en espèces n'est pas possible.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sous www.poste.ch/affranchissementpp et sur www.poste.ch/datatransfer.

Dépôt

Les conditions de dépôt des envois sont en principe les mêmes que pour les envois en nombre du courrier B. Pour les grandes quantités, le dépôt des envois se fait de préférence dans des conteneurs à lettres. Ceux-ci peuvent être empilés dans des conteneurs collectifs ou sur des palettes. Votre conseillère à la clientèle ou votre conseiller à la clientèle est à votre disposition pour vous informer sur la commande de conteneurs à lettres et de conteneurs collectifs.

Si vous le souhaitez, la Poste vient prendre vos envois chez vous. Commandez votre prise en charge individuelle sur www.poste.ch/prises-en-charge ou par téléphone au numéro gratuit 0800 825 800.

Si une série d'impressions est nécessaire lors de la production des envois non triés, vous devrez trier les envois dans l'ordre alphabétique des noms des destinataires. Un tri par noms de rue n'est pas autorisé.

Possibilités d'envoi alternatives

Les modes d'expédition classiques constituent toujours une alternative à la nouvelle prestation «Envoi pour élections et votations». Si par exemple vous devez faire face à un délai trop court, vous pouvez procéder comme suit:

- Vous utilisez l'enveloppe de transmission aller-retour certifiée et envoyez le matériel de vote par courrier A ou courrier B. Il faut par ailleurs respecter les normes de présentation de la Poste. Aucun supplément pour envois spéciaux n'est exigé.
- Vous utilisez une enveloppe à usage unique et envoyez les documents sous pli fermé en courrier A ou courrier B. Aucun supplément pour envois spéciaux n'est exigé.

Expédition à destination de l'étranger

Il n'existe aucune prestation spéciale équivalente de l'«envoi pour élections et votations» destinée à l'envoi de matériel de vote aux Suissesses et aux Suisses de l'étranger. Utilisez simplement l'offre d'expédition standard de la Poste pour les envois à l'étranger.

Vous pouvez déposer des envois pour élections et votations vers l'étranger comme lettres PRIORITY ou aussi en partie comme lettres ECONOMY en Europe. Si vous utilisez une enveloppe de transmission aller-retour, il doit s'agir d'une version certifiée. Celle-ci répond également aux normes internationales (réglementation de l'Union postale universelle). L'utilisation du code Data Matrix statique est également importante pour les envois internationaux si une étiquette-empreinte figure à droite de l'adresse. Pour les envois internationaux, utilisez en principe l'affranchissement PP.

Veillez penser à déposer votre matériel de vote nettement plus tôt pour un envoi à l'étranger, afin de garantir une distribution ponctuelle. Le dépôt des envois doit être effectué quelque cinq semaines avant le jour du scrutin. Veuillez vous référer aux durées d'acheminement spécifiques aux pays sur www.poste.ch/info-int.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le courrier international sur www.poste.ch/courrier-international.

Envoi en retour du matériel de vote

Pour les envois en retour du matériel de vote à la commune par les électeurs et électrices, la Poste offre la possibilité d'un envoi commercial-réponse (affranchissement ECR). La facturation de l'envoi commercial-réponse est effectuée avec le code Data Matrix. Votre conseillère à la clientèle ou votre conseiller à la clientèle vous informera volontiers à ce sujet.

Veillez attirer l'attention des électeurs sur le fait que l'envoi-réponse du courrier B doit être déposé au plus tard le mardi précédant le scrutin pour que la

distribution soit effectuée à temps. Les envois en courrier A peuvent être déposés jusqu'au vendredi.

La Poste offre également plusieurs possibilités de réponse pour les envois internationaux. Vous trouverez de plus amples informations sur www.poste.ch/response.

Refus d'acceptation par les autorités

Selon les dispositions légales, les autorités peuvent refuser d'accepter les envois-réponse des électeurs et électrices, en particulier lorsque ces envois ont été remis trop tard ou sont insuffisamment affranchis. Les envois ne sont alors pas distribuables. Dans ces cas, la Poste renonce à retourner l'envoi à l'expéditeur et l'élimine de manière sûre.

Enveloppe de transmission aller-retour certifiée

L'enveloppe de transmission aller-retour certifiée protège efficacement le matériel de vote des dommages. Grâce à une perforation optimisée, l'enveloppe de transmission aller-retour peut être ouverte sans problème par les électeurs et électrices et utilisée pour le vote par correspondance.

L'enveloppe est conçue pour éviter le supplément pour envois spéciaux. Veuillez également veiller au respect des normes de présentation pour les cartes de légitimation.

Vous avez le choix entre deux types d'enveloppes: avec une fenêtre panoramique ou avec une fenêtre réduite à gauche. L'envoi des deux types s'effectue avec un code Data Matrix sur la carte de légitimation. Celui-ci assure une identification claire comme «envoi pour élections et votations» officiel.

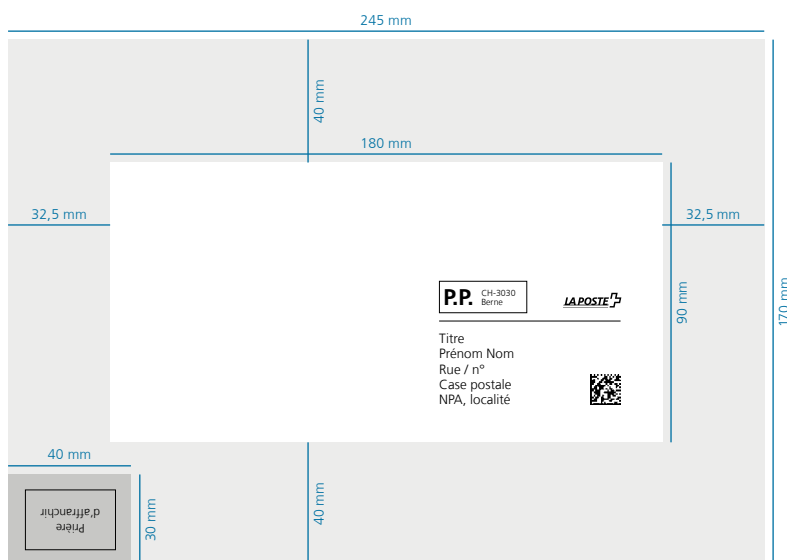
Vous avez une liberté de choix totale pour octroyer le mandat de production des enveloppes. La seule condition est que le fabricant d'enveloppes soit en mesure de respecter les directives de la Poste.

Les spécifications de l'enveloppe en bref

Caractéristique	Description
Format *	245 × 170 mm
Papier	min. 110 g/m ² , blanc
Rabats latéraux	Les rabats latéraux sont collés de l'intérieur.
Film de la fenêtre	Film transparent, pas de papier cristal
Position de la fenêtre	<p>Version avec fenêtre panoramique</p> <ul style="list-style-type: none"> – Distance par rapport au bord: <ul style="list-style-type: none"> 32,5 mm à gauche et à droite 40 mm en haut et en bas <p>Version avec fenêtre à gauche</p> <ul style="list-style-type: none"> – Distance par rapport au bord: <ul style="list-style-type: none"> 32,5 mm min. à gauche, 122,5 mm min. à droite en haut min. 25 mm, en bas min. 40 mm
Perforation	La languette de déchirage s'ouvre de droite à gauche.
Fermeture	Bande adhésive ou gommage; peut être choisie librement.
Languette	Hauteur minimum: 52 mm
Position de la languette	Pour le premier envoi en haut, pour le retour par les votants, en bas
Surimpression enveloppe recto	<p>Version avec fenêtre panoramique: Aucune surimpression admise. Seule la mention «Prière d'affranchir» peut être apposée si nécessaire.</p> <p>Version avec fenêtre à gauche: Les surimpressions ne sont autorisées que dans la zone imprimable (voir illustration sur la page suivante). La mention facultative «Prière d'affranchir» peut aussi être apposée.</p>
Surimpression enveloppe verso, identification de certification	Identification et emplacement: Impression de la mention encadrée «Certifié par Poste CH SA» selon le modèle à droite, à gauche ou en bas avec une marge de l'ordre de 15 mm par rapport au bord de l'enveloppe. Police Arial, taille minimale 9 points. Sinon vous pouvez imprimer librement au verso.
Mention «Prière d'affranchir»	Facultatif / Placement en bas à gauche (à l'intérieur de la zone de 40 × 30 mm). A titre d'alternative, on peut apporter la mention suivante sur la carte de légitimation: «Prière d'affranchir l'enveloppe en cas de dépôt à la Poste».

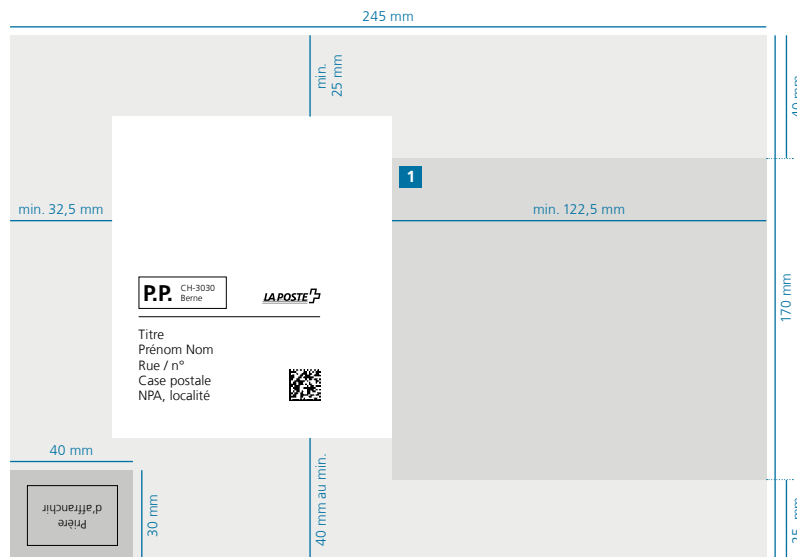
* En cas d'urgence, une tolérance de +/- 5 mm est accordée pour chaque dimension. Pour cela, adressez-vous à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle.

Recto: version avec fenêtre panoramique



Recto: version avec fenêtre à gauche

Cette enveloppe correspond aux normes de présentation pour les cartes de légitimation avec option de vote électronique.



1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes

Identification de la certification au verso

L'impression de la mention encadrée «Certifié par Poste CH SA» peut être placée à tout endroit à droite, à gauche ou en bas avec une marge de l'ordre de 15 mm par rapport au bord de l'enveloppe. La distance avec le bord supérieur doit être de 52 mm minimum (en dessous de la languette). Police Arial, taille mini-

male 9 points. Le reste de la surface peut être imprimé librement.

Certifié par Poste CH SA

Alignement du texte dans le sens de la flèche (voir graphique ci-après).

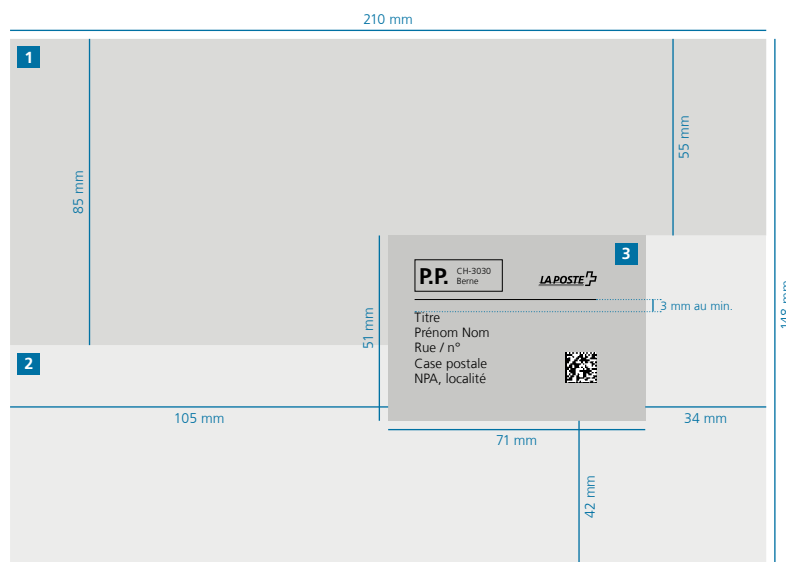


1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes

Normes de présentation pour les cartes de légitimation

Caractéristique	Description
Format	Le choix du format est libre. Les dimensions sont basées sur le format A5 (210 × 148 mm).
Couleur du papier	L'adresse visible dans la fenêtre doit être imprimée sur fond blanc. Les autres zones de la carte de légitimation peuvent être de couleur.
Adressage	<p>Version avec fenêtre panoramique</p> <ul style="list-style-type: none"> – En bas à droite, conformément aux normes de présentation de la Poste pour l'expédition de lettres – Adressage toujours avec code Data Matrix <p>Version avec fenêtre à gauche</p> <ul style="list-style-type: none"> – Uniquement adressage à gauche possible – Adressage toujours avec code Data Matrix
Adressage	<p>Adresse du destinataire: Trois lignes minimum, six lignes maximum; lignes de l'adresse alignées à gauche, taille des caractères min. 9 points, couleur noire Vous trouverez de plus amples informations sur www.poste.ch/presentationlettre.</p> <p>Affranchissement PP: Espace minimum de 3 mm entre la ligne de séparation sous la marque d'affranchissement PP et la première ligne de l'adresse du destinataire. Marque d'affranchissement P.P. encadrée ou non encadrée dans le service intérieur (toujours encadrée pour l'étranger) et avec identification du prestataire du service postal au moyen du logo de la Poste ou de la mention «Poste CH SA». Vous trouverez de plus amples informations sur www.poste.ch/affranchissementpp.</p>
Code Data Matrix	Obligatoire pour les deux types de fenêtres. Taille minimum dans l'adresse d'expédition: 9 × 9 mm Taille minimum dans l'adresse de retour: 11 × 11 mm Positionnement: Le code Data Matrix doit être imprimé à droite à côté de l'adresse et être entouré d'une zone vierge d'environ 2 mm. Il se trouve à hauteur de la sixième ligne de l'adresse. Si l'adresse comporte moins de six lignes, le code Data Matrix sera apposé sur la ligne de l'adresse la plus basse.
Visibilité de l'adresse et du code Data Matrix dans la fenêtre de l'enveloppe	L'adresse ainsi que le code Data Matrix doivent être et rester visibles dans tous les cas, même si le contenu de l'envoi ne se trouve pas toujours au même endroit dans l'enveloppe ou s'il se déplace. Posez l'envoi une fois respectivement sur le bord supérieur et sur le bord droit et tapez légèrement l'envoi sur une surface dure. Si, après cela, l'adresse et le code Data Matrix sont encore visibles, cela signifie qu'ils sont correctement placés.
Adresse de retour	L'adresse pour le retour doit être entièrement préimprimée en noir et toujours munie d'un code Data Matrix afin que l'envoi soit identifié en tant qu'«envoi pour élections et votations». Si vous disposez d'une case postale, la mention «Case postale» doit toujours figurer sur la ligne au-dessus du numéro postal d'acheminement et de la localité.

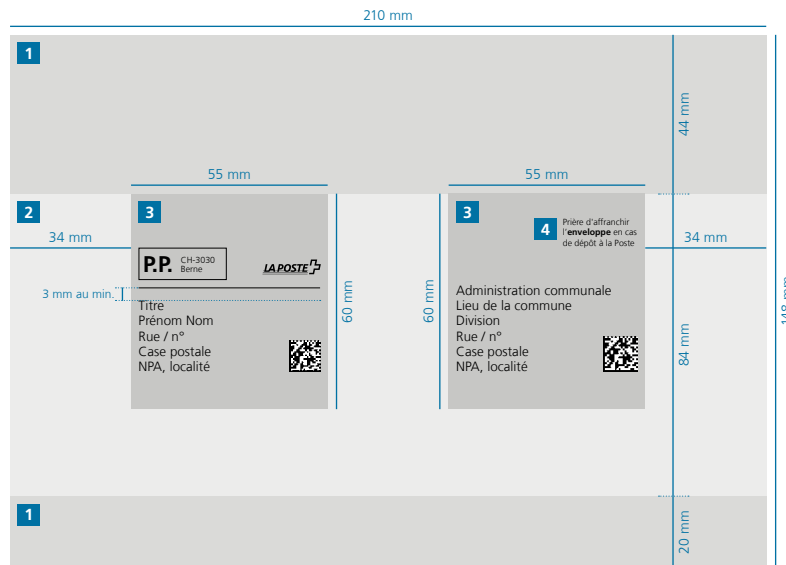
Dimensions carte de légitimation A5 pour fenêtre panoramique



- 1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes
- 2 La zone doit rester libre
- 3 Zone pour informations postales d'adresse et d'affranchissement

Les mêmes dimensions s'appliquent au recto et au verso.

Dimensions carte de légitimation A5 pour fenêtre à gauche



- 1 Zone pour utilisation libre par le canton et les communes
- 2 La zone doit rester libre
- 3 Zone pour informations postales d'adresse et d'affranchissement
- 4 Mention: facultatif

Code Data Matrix statique

Pour être identifié comme «envoi pour élections et votations», l'envoi doit comporter un code Data Matrix dans la zone d'adresse de la carte de légitimation. Ceci aide au traitement et à l'orientation de l'envoi au cours du processus d'expédition. Le code est reconnu sans problème par les installations de tri du courrier et assure que l'envoi en retour sera identifié comme «envoi pour élections et votations». Le code Data Matrix statique ne fournit aucune indication sur le destinataire.

Les deux codes Data Matrix nécessaires pour les trajets aller et retour peuvent être téléchargés sur www.poste.ch/elections-et-votations.

Envoi ProClima

De nombreux électeurs et électrices attendent des pouvoirs publics qu'ils donnent le bon exemple en matière de protection du climat. Le logo ProClima est appliqué sur les lettres envoyées par la Poste dont le traitement est 100% neutre pour le climat. L'identification pour les envois en Suisse est gratuite. Les envois vers l'étranger sont soumis à un supplément. Un accord contractuel est nécessaire pour cela. Vous trouverez plus d'informations sur les mesures de la Poste en faveur de la protection du climat sur www.poste.ch/climat.

Bon à tirer

Pour ne pas prendre de risque, faites vérifier par nos spécialistes du «bon à tirer» la présentation des cartes de légitimation ainsi que celle de l'enveloppe de transmission aller-retour avant la production. Vous éviterez ainsi le supplément pour envois spéciaux.

Envoyez vos modèles directement à:

Poste CH SA
 PostMail Dépôt et Tri
 Processus & Services
 Service des bons à tirer
 Z.I. Le Marais
 1300 Eclépens

Le conseil pour le bon à tirer est disponible dans toutes les régions de Suisse et dans toutes les langues officielles. Vous trouverez de plus amples informations sous www.poste.ch/bon-a-tirer.

Envois non distribuables

La Poste retourne les envois non distribuables à l'expéditeur dont l'adresse complète figure sur l'envoi. Si cette adresse fait défaut, l'envoi est retourné à l'office de poste figurant sur la mention d'affranchissement. Ces envois seront alors distribués au domicile de l'expéditeur par tournée de distribution ordinaire ou avisés pour retrait à l'office de poste.